

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le
ID : 080-218006609-20230201-DEL_01_010223-DE



Séance du 1^{er} février 2023

Délib. n° 01/010223

L'An deux mil vingt trois, le premier février à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 8

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

26/01/2023

Secrétaire de séance :

Mr Renaud

LABRUYERE

Etaient présents :

Mr Joël BELLARD	Mr Renaud LABRUYERE	Mr Pierre LEPOIX
Mr Julien BURLAT	Mr Arnaud BIGOT	Mme Vanessa LECAT
Mme Brigitte GRIFFON	Mme France SZAREK	

Absent(s) excusé(s) : Mme Mylène **LESTURGEZ**, Mr Maxime **DEVAUX**, Mme Brigitte **GRIMAUX**,

Pouvoir(s) : Mr Maxime **DEVAUX** à Mme Vanessa **LECAT**

Mme Brigitte **GRIMAUX** à Mme France **SZAREK**

Mme Mylène **LESTURGEZ** à Mr Pierre **LEPOIX**

**Objet : RESILIATION DU CONTRAT AVEC LE SERVICE DE MEDECINE
PREVENTIVE DE L'ASMIS**

Vu la délibération du 10 novembre 2022, numéro 04/101122, demandant l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

Considérant qu'une collectivité ne peut adhérer à deux services de médecine préventive,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de résilier le contrat avec le service de médecine préventive de l'ASMIS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

- de résilier le contrat avec le service de médecine préventive de l'ASMIS.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD